

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Phare Familial Inc.	Numéro de permis 2018346	Date d'inspection Le 05 décembre 2024	
Nom de l'établissement Service de garde du Phare familial 2		Numéro de téléphone (506) 856-4943	
Adresse 46 rue Upton Moncton NB E1E 3Z1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Leger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs fixé pour un groupe d'enfants d'âge hétérogène bénéficiaires de services se calcule comme suit : a) en multipliant le nombre d'enfants du même âge par le facteur correspondant établi à l'annexe A; b) en additionnant les résultats de la multiplication que prévoit l'alinéa a).	10(1)	03 déc. 2024	03 déc. 2024
Commentaires : L'inspectrice se présente dans la salle classe des enfants d'âge scolaire. L'inspectrice observe une éducatrice présente avec 27 enfants. Deux éducatrices sont requises pour 27 enfants. Une deuxième éducatrice arrive dans la classe, le ratio est maintenant respecté. La lacune est maintenant conforme.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	06 déc. 2024	03 déc. 2024
Commentaires : L'inspectrice observe que les exercices d'évacuation en cas d'urgences et en cas d'incendie n'ont pas été effectués pour le mois d'octobre et novembre. Après discussions avec l'administratrice et l'éducatrice, un exercice d'évacuation a été effectué et indiqué sur l'affiche pour le mois de décembre. La lacune est maintenant conforme.			
39(3) Malgré ce que prévoit l'alinéa (2)b), les médicaments administrés en cas de choc anaphylactique ne sont pas rangés sous clé.	39(3)	06 déc. 2024	
Commentaires : L'inspectrice observe qu'il y a 1 enfant sur la liste d'allergie qui nécessite un EpiPen. Le médicament administré en cas de choc anaphylactique doit être facilement accessible aux éducatrices mais en dehors de la portée des enfants à l'extérieur vue que le parc est éloigné de la salle de classe des enfants scolaires.			

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <p>L'inspectrice observe l'arrivée des enfants d'âges scolaires de l'école, les jeux libres à l'intérieur et extérieur, la collation ainsi que la continuité d'un projet artistique centré sur le droit de l'enfant. Une interaction positive entre les éducatrices et les enfants est visible pendant la durée de l'inspection.</p> <p>Discussion avec l'administratrice sur l'importance que les éducatrices soient au courant des allergies présentes à la garderie</p>
--

original signé par  
Stephanie Leger

Le 03 décembre 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
**Sabrina Savoie**

**Le 03 décembre 2024**

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

---

Date